

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 17

Séance du 08 novembre 1999

sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 14

MM. LOGEL, HAAS, WITTMER, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. NEUHARD, PREVOT, MEYER-KUHN, ISEL,
BABILON, RUSTENHOLZ, WEISBECKER.

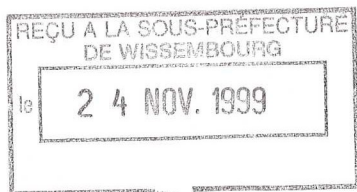
Absents : MM. ATZENHOFFER (excusé), GOETZ, WINLING (excusé)

DEL. N° 69/1999

OBJET : Non-valeur de titre

Le Président informe le Bureau que le Comptable du Trésor ne peut recouvrer la redevance d'enlèvement des ordures ménagères d'un montant de 487 F due par M. HAFNER Uwe (anciennement domicilié 23 rue des Roses à Durrenbach) pour l'année 1997.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'admission en non-valeur d'un montant de 487 F au titre de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 1997 de M. Hafner Uwe.



Pour copie conforme
MORSBRONN-LES-BAINS, le 9 novembre 1999
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL